



Paris, le 9 février 2009

## Message de la Présidente et du Directeur général aux personnels du CNRS

La réorganisation de la recherche à l'échelle nationale et la refonte du CNRS en Instituts suscitent des interrogations parmi les personnels. Nous nous en sommes faits l'écho auprès de notre Ministre de tutelle, lors de l'entretien que nous avons eu avec elle, le 6 février. Vous trouverez en pièce jointe la lettre que Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche nous a fait parvenir ce jour ; lettre qui confirme les propos de notre entrevue et qu'elle nous a demandé de diffuser à l'ensemble des personnels du CNRS.

Ainsi que le précise Madame la Ministre, il est clair que, quel que soit le mode de partenariat avec les universités, les écoles, les entreprises, le CNRS est actuellement l'employeur de ses personnels et le restera. Il pourra ainsi jouer pleinement son rôle d'agence de moyens, tant humains que financiers, vis-à-vis des laboratoires sur sites universitaires, après élaboration d'une stratégie scientifique pluriannuelle concertée.

En ce qui concerne la gestion financière des unités mixtes de recherche, elle sera simplifiée grâce à la délégation globale de gestion (mandat de gestion unique) sur la base d'un cahier des charges élaboré et approuvé par l'ensemble des tutelles des unités.

Quant à l'évaluation de l'activité de recherche des laboratoires, elle est effectuée sous la responsabilité de l'AERES ; les EPST continuant d'assurer l'évaluation de leurs personnels. A cet égard, nous constatons que la première vague d'évaluation par l'AERES en 2008 a souligné le bon niveau sur la scène internationale, sinon l'excellence, de la large majorité des unités ou équipes de recherche liées au CNRS.

Conformément au plan stratégique du CNRS approuvé par le conseil scientifique de l'Etablissement et voté par son conseil d'administration, la réforme du CNRS se poursuit avec une structuration en Instituts ayant des missions bien définies d'opérateur de recherche et d'agence de moyens.

La stratégie des universités et des campus ancrés dans les régions relève principalement d'une politique de sites. Celle du CNRS, organisme national, relève d'une politique scientifique et technologique à l'échelle du pays s'appuyant notamment sur un maillage en réseaux. Amplifier la recherche aux interfaces des disciplines est un objectif majeur de l'organisme. Ensemble avec les directeurs d'Instituts et les instances de l'organisme, nous élaborons un mode de fonctionnement simple et cohérent de l'interdisciplinarité qui sera un atout pour l'avenir.

Il est important que cette réforme se fasse dans la concertation. Vous en êtes les acteurs majeurs et nous comptons sur vous pour qu'elle aboutisse, donnant ainsi à notre pays un nouvel élan pour faire face à une compétition internationale accrue.

**Catherine Bréchnac**  
Présidente du CNRS

**Arnold Migus**  
Directeur général du CNRS